

AVIS n° 2009/03-01
relatif à l'habilitation de l'École nationale d'Ingénieurs de Saint Étienne
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'école nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (ENISE) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations,
- Vu le rapport établi par Y.Bréval (rapporteur principal), G.Inglebert (membre de la CTI) et L. Mahieu (expert), et présenté lors de la séance plénière du 10 mars 2009

LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR A ADOPTE LE PRESENT AVIS :

L'ENISE forme, en cinq années, des ingénieurs généralistes à forte culture technologique, ayant une bonne pratique des sciences humaines, les deux premières années étant consacrées à une mise à jour scientifique avec un début de formation technologique.

Les deux spécialités de l'École sont dédiées au Génie mécanique et au Génie civil avec une option «lourde» consacrée au Génie Sensoriel. Les enseignements liés au génie sensoriel ont été progressivement mis en place depuis la dernière accréditation.

L'ENISE fait partie depuis sa création du Groupe des écoles ENI qui permet de fédérer un certain nombre d'actions notamment : le recrutement des élèves, la communication, l'harmonisation des cursus et la coordination des relations internationales.

Les points forts de l'école :

- le dynamisme de la direction
- l'investissement des équipes dans l'école
- les soutiens régionaux et industriels
- le choix des niches de recherche
- l'appui des anciens élèves

Les points faibles de l'école :

- une certaine centralisation du management
- le manque de formalisation de la démarche qualité
- le manque de contacts institutionnalisés avec les parties prenantes de l'école
- le suivi des diplômés et sa rétroaction sur la politique de formation.

1/ Formation initiale sous statut d'étudiant et formation continue

L'objectif de l'ENISE pour la formation des ingénieurs est un équilibre entre la formation académique qui permet d'acquérir les connaissances scientifiques de base et la formation d'homme de terrain avec une connaissance plus pratique de la mise en œuvre des processus dans leur contexte industriel.

Après les deux premières années consacrées à une mise à jour scientifique, les élèves ont le choix entre 2 spécialités : Génie mécanique et Génie civil avec une option consacrée au « génie sensoriel » que l'école souhaite renforcer.

/...

2/Formation initiale sous statut d'apprenti

A la demande des collectivités territoriales et des organismes professionnels dans ses domaines de compétence de génie mécanique et génie civil, l'école souhaite étendre ses formations à l'apprentissage : en 2009 pour le génie civil, et à la rentrée 2010 pour le génie mécanique.

L'ENISE estime que l'ouverture sur les BTS de sa formation sous statut d'étudiant reste très occasionnelle et les collectivités locales souhaitent qu'un nombre plus important de BTS puissent accéder à la formation d'ingénieur.

En conséquence, **la CTI émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de 6 ans** à compter de la rentrée 2009 **de l'habilitation de l'ENISE** à délivrer les titres d'ingénieurs suivants :

- Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, spécialité Génie mécanique, en formation initiale sous statut d'étudiant en formation continue et par la VAE..
- Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, spécialité Génie civil, en formation initiale sous statut d'étudiant en formation continue et par la VAE.

La CTI émet un avis favorable à l'habilitation pour une durée de 6 ans à compter de la rentrée 2009 **de l'ENISE** à délivrer le titre d'ingénieur suivant :

- Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, spécialité Génie civil, en partenariat avec *SUP BTP Rhône-Alpes et Auvergne*, en formation initiale sous statut d'apprenti. La VAE ne pourra être mise en œuvre qu'une fois les premiers diplômés sortis.

La CTI émet un avis favorable à l'habilitation pour une durée de 5 ans à compter de la rentrée 2010 (mise en phase avec l'évaluation périodique) **de l'ENISE** à délivrer le titre d'ingénieur suivant :

- Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, spécialité Génie mécanique, en partenariat avec l'ITII Loire, en formation initiale sous statut d'apprenti. La VAE ne pourra être mise en œuvre qu'une fois les premiers diplômés sortis.

-

La CTI recommande de :

- Mettre en place un projet de démarche qualité avec les indicateurs nécessaires permettant de juger de l'atteinte des objectifs fixés,
- Mettre en place au niveau des ressources humaines une véritable gestion des emplois et des carrières du corps enseignant, en vue des départs en retraite à venir,
- Contribuer positivement à un pôle de formations d'ingénieurs sur le site de Saint-Étienne (université de Saint-Étienne et Télécom Saint Étienne, École des Mines),
- Mettre en place un observatoire de l'emploi.

La CTI recommande pour la formation sous statut d'étudiant de :

- Mettre en place des indicateurs pour l'évolution de l'option « génie sensoriel », avant d'envisager d'en faire une spécialité.

/...

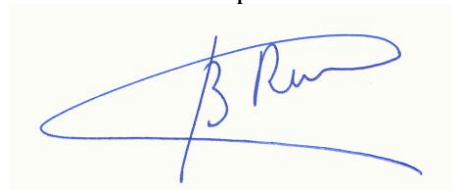
La CTI recommande pour la formation sous statut d'apprenti de :

- Limiter au départ le nombre d'inscrits à une quinzaine et mettre en place des indicateurs permettant de juger de l'opportunité d'augmenter les effectifs (qualité du recrutement, encadrement, taux de réussite...)

Le label européen pour les formations d'ingénieur *EUR-ACE Master* pourra être attribué aux diplômés sur demande de l'établissement à la CTI.

Délibéré en séance plénière à Neuilly sur Seine, le 10 mars 2009

Le président

A handwritten signature in blue ink on a light yellow rectangular background. The signature is stylized, starting with a large 'B' and ending with a long horizontal stroke.

Bernard REMAUD